

Réunion Observatoire Régional DT/DICT

Mercredi 17 février 2021 en visio

Relevé de conclusions

Etaient présents :

- ARMANGE Raymond	SMPT
- BARIL Olivier	EIFFAGE Energies Systèmes
- BEAUDOIN Nathalie	SDE 35
- BILY Renaud	LEMEE LTP
- BONNET Constantin	COLAS
- BOSSARD Philippe	AXIONE
- BOYER Karine	EIFFAGE Energie Systèmes Ferroviaires
- CATILLON Vincent	PIGEON Terrassement
- DE HÉDOUVILLE Bertrand	SOCABAT
- DUPAS Stéphane	GRDF
- DURANCET Laura	PIGEON TP
- DUVAL Jean-François	SADE CGTH
- FOUGERAY Aurore	ERS
- FRAVALO Christophe	SBCEA
- GARRAULT Stéphane	PIGEON Entreprises
- GASNIER Arnaud	SANTERNE Bretagne
- GLOAGUEN Ronan	EUROVIA Bretagne
- GUEVEL Dominique	RTE
- GUILBERT Erwan	ENEDIS
- HABLOT Aurélie	SARC
- HERBAUX Thierry	DREAL
- LASTENNET Tristan	AXIONE
- LE HEGARAT Franck	SPIE
- LELOUP Philippe	COLAS
- MIQUEL Sylvie	OPPBTB
- POIROT Dominique	FFB Bretagne
- POLITIS Delphine	ENEDIS
- POUYET Constance	LE DU Réseaux
- SALAÛN François	DREAL Bretagne
- TESSIER Élodie	Pays de Chateaugiron Communauté

1) Points réglementaires et actions de la DREAL (diaporama joint en annexe)

La DREAL indique l'actualisation des fascicules 1 et 3 et rappelle que le fascicule 2 contient des prescriptions techniques (mentions en « rouge » dans le document sont obligatoires).

Pour éviter toute ambiguïté, Bertrand de HÉDOUVILLE (SOCABAT) tient à préciser qu'à l'origine des textes, il y a une norme, que le fascicule 1 fait état de dispositions générales qui viennent conforter ce qui est écrit dans le fascicule 2 (guide technique).

Au sujet de la qualité des plans fournis par des concessionnaires de réseaux, voire de plans erronés, Raymond ARMANGE fait part du contentieux que son entreprise a engagé auprès d'ORANGE, avec un jugement du TA qui acte la responsabilité de ce concessionnaire.

Par rapport à la question de Stéphane DUPAS (GRDF), la DREAL n'a pas encore apporté de réponse. Nous vous l'adresserons par conséquent ultérieurement.

Au sujet de la question de l'habilitation électrique (BF-HF), Sylvie MIQUEL de l'OPPBTB apporte les précisions suivantes :

L'habilitation BF-HF est définie dans l'amendement A1 de la norme NF C 18-510 de février 2020. Elle concerne les personnes amenées à travailler dans des "fouilles", aux abords de câbles souterrains visibles, pour des opérations spécifiques limitées, dites élémentaires.

<https://www.preventionbtp.fr/ressources/focus/l-habilitation-electrique-bf-hf>

<https://www.preventionbtp.fr/actualites/chantiers/risque-electrique-tout-savoir-sur-l-habilitation-bf-hf>

2) Bilan de l'année 2020 en termes de tendances par les concessionnaires, les entreprises et les autres acteurs

Ci-joints en annexe, les diaporamas d'ENEDIS, RTE et GRDF.

- **ENEDIS** constate une recrudescence de comportements dangereux et fait référence à un cas précis de chantier du bâtiment. A ce titre, la DREAL explique qu'elle ne dispose pas de la compétence par rapport aux chantiers d'électricité pour arrêter un chantier, seule l'inspection du travail peut agir.

Dominique POIROT (FFB Bretagne) confirme les difficultés pour les entreprises de bâtiment à appliquer la réglementation et propose une action spécifique à organiser avec tous les acteurs concernés.

- **GRDF** constate que la majorité des DO concerne les branchements, y compris sur des ouvrages découverts. Concernant la typologie des activités identifiées, les DO sont en augmentation de la part d'entreprises de paysages.

- **RTE** pointe particulièrement des DO avec des entreprises qui exécutent des remblais.

3) Echanges sur les actions « prévention » à mener en termes de méthode, d'animation et de calendrier : « feuille de route » à définir

Au vu des échanges et des propositions formulées, il est prévu :

- **Une sensibilisation des MOA** (y compris en tant que gestionnaire de voirie) suite au renouvellement des élus locaux avec **un courrier co-signé** par l'Observatoire régional et le préfet de région,
- **Une inspection de chantier « médiatisée »** avec tous les acteurs, pour rappeler les enjeux, les obligations de chacun et les risques encourus, à organiser et coordonner si possible avant l'été,
- **Un travail d'identification d'actions** conduites au sein d'autres observatoires régionaux, qui pourraient être déclinées en Bretagne,
- **Une déclinaison à terme d'une formation de GRDF intitulée « rue des marquages »**,
- **Des démarches propres aux deux professions représentées** à l'Observatoire régional :
 - l'action Bâtiment pour un rappel réglementaire, avec un format spécifique via une vidéo par exemple
 - l'action TP avec la mise en œuvre de formations plus pragmatiques que le QCM AIPR, ainsi que la lecture de plan, l'échelle de plan et leur représentation.

Bertrand de HÉDOUVILLE souhaite également que soit invité le COPREC (particulièrement les missions SPS).

La prochaine séance est programmée le **mardi 22 juin de 14h à 16h (en visio ou en présentiel à confirmer)**.